



## ARRÊTE

### LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

- (/u le Dahir N°1.58.008 du 04 Chaâbane 1377 (24 Février 1958) portant statut général de la Fonction Publique, tel qu'il a été modifié et complété ;
- (/u le Décret Royal N°513.67 du 09 Moharrem 1388 (08 Avril 1968) portant création de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, tel qu'il a été modifié et complété ;
- (/u le Décret n°2-11-621 du 28 Dou Al Hijja 1432 (25 novembre 2011) fixant les conditions et les modalités d'organisation des concours de recrutement aux postes publics, tel qu'il a été modifié et complété ;
- (/u le Décret N° 2.77.792 en date du 20 chaoual 1397 (04 octobre 1977) portant statut du personnel de certains Etablissements de Formation des Cadres relevant du Ministère de l'Agriculture et de la Mise en Valeur agricole, tel qu'il a été modifié et complété ;
- (/u Décret N° 2-23-546 du 15 moharrem 1445 (2 août 2023) relatif au statut particulier du corps interministériel des enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur ne relevant pas des universités ;
- (/u le Décret N° 2-01-94 du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles les pupilles de la Nation bénéficient d'une priorité pour l'accès aux emplois publics au sein des administrations de l'Etat, des établissements publics et des collectivités publiques ;
- (/u le Décret N° 2-01-96 du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles des emplois dans les services des administrations de l'Etat, des établissements publics et des collectivités publiques peuvent être réservés aux anciens militaires et aux anciens combattants
- (/u l'Arrêté du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique N°1243-97 du 25 Rabii I 1418 (31 juillet 1997) fixant les modalités de l'Organisation du Concours pour le Recrutement des Professeurs Assistants des Etablissements de Formation des Cadres Supérieurs, tel qu'il a été modifié et complété ;
- (/u l'Arrêté du premier ministre N° 3.130.00 du 7 rabea II (10 juillet 2000) fixant la liste des postes en priorité susceptibles d'être affectés aux personnes handicapées ainsi que le pourcentage de ces postes pour les administrations de l'Etat et des instances qui en dépendent ;
- (/u la Circulaire du chef de Gouvernement N°24/2012 du 06 Hijja 1433 (22 Octobre 2012) relative aux procédures de Recrutement dans les établissements et les Entreprises Publics ;
- (/u les nécessités de service.

## ARRÊTE

**ARTICLE PREMIER** : L'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II organise à partir du 26 Juillet 2024 à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II de Rabat un concours de recrutement de dix-sept (17) maitres de conférences titulaires des diplômes suivants :

N° Poste	Diplômes et Spécialités	Nombre de Postes
1	Doctorat en sciences agronomiques, production végétale et physiologie des cultures, génie agricole et des biosystèmes, et sciences agricoles et environnementales (ou équivalent) et d'un diplôme d'ingénieur agronome option « Management des productions végétales et de l'environnement » (ou équivalent)	1
2	Doctorat en sciences agronomiques en génétique ou génomique animale, ou en biologie (ou équivalent) et d'un diplôme d'ingénieur agronome spécialisé « Ingénierie de productions animales (ou équivalent) »	1
3	Doctorat en halieutique, ou aquaculture (ou équivalent) et d'un diplôme d'ingénieur d'Etat, de Master ou de tout autre diplôme reconnu équivalent dans des disciplines en relation avec l'halieutique, l'aquaculture ou l'environnement	1
4	Doctorat en Économie appliquée à l'agriculture spécialisé en Économie de l'environnement (ou équivalent) et d'un diplôme d'ingénieur agronome spécialisé en Agroéconomie (ou équivalent)	1
5	Doctorat en Sciences Agronomiques (ou équivalent) et d'un diplôme d'ingénieur agronome spécialisé en horticulture (ou équivalent)	1
6	Doctorat en Chimie et d'un diplôme d'ingénieur ou d'un Master spécialisé dans l'un des domaines suivants : Métrologie et qualité, Chimie des matériaux inorganiques, Procédés d'analyse et contrôle qualité, Procédés Industriels et Développement Durable (ou équivalent)	1
7	Docteur en Sciences Agronomiques, ou en Sciences de l'Ingénieur (ou équivalent) et d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat en Génie rural (ou équivalent)	1
8	Docteur en Sciences Agronomiques, ou en Sciences de l'Ingénieur (ou équivalent) et d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat en Génie rural (ou équivalent)	1
9	Doctorat en industries agro-alimentaires (ou équivalent) et d'un diplôme d'ingénieur d'Etat en industries agro-alimentaires (ou équivalent)	1
10	Doctorat en industries agro-alimentaires (ou équivalent) et d'un diplôme d'ingénieur d'Etat en industries agro-alimentaires (ou équivalent)	1
11	Doctorat en Sciences Vétérinaire (ou équivalent) et d'un diplôme de docteur vétérinaire (ou équivalent)	1
12	Doctorat en Sciences Vétérinaires (ou équivalent) et d'un diplôme de docteur vétérinaire (ou équivalent)	1
13	Doctorat en Sciences Vétérinaires (ou équivalent) et d'un diplôme de docteur vétérinaire (ou équivalent)	1
14	Doctorat en Sciences Vétérinaire, Biochimie, Toxicologie, Environnement (ou équivalent)	1
15	Doctorat en Sciences Vétérinaires (ou équivalent) et d'un diplôme de docteur vétérinaire (ou équivalent)	1
16	Doctorat en Sciences et techniques de l'Ingénieur ou équivalent et d'un diplôme d'Ingénieur en Génie Rural (ou équivalent)	1
17	Doctorat Scientifique en Biotechnologie, phytopathologie (ou équivalent)	1

Le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de doctorat ou équivalent dans les spécialités mentionnées ci-dessus.

**ARTICLE DEUX :** Le concours est ouvert aux candidats de nationalité marocaine et âgés de moins de 45 ans à la date du concours.

**ARTICLE TROIS :** Les candidats doivent impérativement faire une inscription en ligne et déposer leurs dossiers de candidature sur la plateforme mise à leur disposition via le lien [recrutement.iav.ac.ma](http://recrutement.iav.ac.ma) et ce au plus tard le **19 Juillet 2024 à 16h30**.

Les dossiers de candidature sont constitués des pièces suivantes :

- Demande de participation précisant le poste demandé, le nom et prénom du candidat, son numéro de téléphone et son adresse électronique ;
- Curriculum Vitae,
- Une autorisation signée par l'administration d'origine avec la mention « avis favorable » pour les candidats en activité dans le secteur public ;
- Diplôme de doctorat (copie de la décision d'équivalence légalisée, cas échéant),
- Diplôme d'ingénieur d'Etat, Master ou Docteur Vétérinaire (copie de la décision d'équivalence légalisée, cas échéant),
- La thèse du doctorat, et l'ensemble des travaux de recherche comportant notamment des articles, ouvrages et monographies,
- Extraits d'acte de naissance,
- Carte d'Identité Nationale,
- Fiche anthropométrique ;

**ARTICLE QUATRE :** Déroulement des concours :

Il sera procédé à une présélection des dossiers sur la base des conditions mentionnées dans les articles 1 et 2.

Les candidats retenus à l'issue de cette première sélection seront convoqués pour participer à l'entretien qui aura lieu à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat.

**ARTICLE CINQ :** Sept pour cent (7%) des postes seront réservés aux personnes handicapées et 25% aux pupilles de la Nation.

**ARTICLE SIX :** Les résultats seront affichés sur le site de l'IAV Hassan II : [www.iav.ac.ma](http://www.iav.ac.ma) et sur la plateforme emploi public : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma). Les listes affichées font office de convocations.

**ARTICLE SEPT :** Les candidats admis devront déposer la version papier de tous les documents demandés à l'article N°3 plus haut.

Pour le Ministre de l'Agriculture,  
de la Pêche Maritime, du Développement  
Rural et des Eaux et Forêts  
Le Secrétaire Général



Signé : Redouane ARRACH

28 Juin 2024